

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**1) GENERALITES** Le fait de réserver NOTRE LIEU par signature des conditions particulières de vente implique l'acceptation formelle des présentes conditions générales de vente.

**2) PRIX** Les prix pratiqués sont ceux du tarif applicable le jour de la signature des conditions particulières de réservation (ci-après « Conditions Particulières »), mentionnés sur le devis et/ou bon de commande. Lors de la signature des Conditions Particulières ces prix sont susceptibles d'être révisés en fonction de toute modification de taxe imposée par l'ETAT ou de changement réclamé par le Client.

**3) PERSONNEL** Pour les intermittents du spectacle que vous avez sélectionnés par notre intermédiaire, nous nous réservons la possibilité de remplacer un artiste par un autre en cas de force majeure (par exemple maladie, grève, etc..) ou si l'artiste choisi annule son intervention pour des raisons indépendantes de notre volonté, sans pour autant être tenus responsables de l'empêchement de l'artiste.

Si le Client emploie du personnel ou contracte avec des tiers qui interviennent lors de l'évènement, il sera seul responsable du paiement du prix de l'intervention et de toutes impôts et taxes dus à ces tiers, ainsi que de tous charges sociales et cotisations si ces tiers sont ses salariés, NOTRE LIEU n'étant pas qualifié d'employeur de ces tiers ou de leur personnel.

**4) MATERIEL DE LOCATION :** Du matériel nécessaire aux réceptions peut-être entièrement loué ou mis à disposition par NOTRE LIEU Le matériel requis est quantifié et intégré dans un devis soumis à l'approbation écrite du CLIENT en complément de son ordre de réservation. Une caution d'un montant supérieur à la caution de base de 2000 € sera réclamée selon l'importance et la valeur du matériel loué. Elle sera restituée si aucun dégât matériel n'est constaté, au plus tard 5 jours après la date de l'évènement. Les pertes et casses seront facturées sur les valeurs de remplacement. Le Client est invité à contrôler le matériel avant et après sa réception. Aucune réclamation quant à l'état du matériel ne sera admise après sa réception.

Les éventuelles factures de perte et de casse du matériel seront transmises au CLIENT dans un délai de 5 jours après la date de l'évènement, étant entendu que la somme de caution restituée au CLIENT sera réduite des sommes requises pour la remise en état ou la réparation ou remplacement du matériel.

Le scotch est formellement interdit ainsi que les paillettes et confettis. Les traces de scotch seront fortement pénalisées et débitées du chèque de caution : 50 €.TTC par trace de scotch et 150 € pour les confettis. Toute casse sera évaluée au cas par cas par rapport au prix d'achat, d'ancienneté et des devis pour effectuer les réparations.

**5) ANIMATIONS PARTICULIERES.** Toutes animations susceptibles de dégrader les lieux ou l'environnement ou les mettre en danger sont interdites (serpents, confettis, mousse à raser, sonorisation extérieure sauf sous l'accord conditionné par NOTRE LIEU...). NOTRE LIEU se réserve le droit de s'opposer à des animations ou des activités qu'il estime trop dangereux à l'intégrité ou à la sécurité de l'établissement ou qui seraient illégaux ou qui porterait atteinte aux droits de tiers. Le CLIENT doit tenir informer NOTRE LIEU de toute animation particulière qu'il souhaite organiser et s'engage à respecter toutes les réglementations et obligations légales afférentes à l'exécution de ces animations.

**6) ALCOOL.** En tant que donneurs d'ordre, le CLIENT est tenu d'interdire à tout convive présentant des signes d'ébriété avancé de conduire un Véhicule. Si le CLIENT emploie des tiers qui distribuent des boissons alcooliques, il sera seul responsable de toute violation de la Loi concernant la vente des boissons alcooliques à des mineurs. NOTRE LIEU n'est pas responsable des accidents (par exemple des accidents de la route) dont l'origine est la violation des règles ci-dessus.

**7) RESPONSABILITES ET ASSURANCES. JOUISSANCE DES LIEUX.** Le CLIENT s'engage à veiller particulièrement et sous sa seule responsabilité au bon déroulement de la manifestation qu'il organise, étant entendu que notre personnel peut agir pour mettre fin à toute atteinte à nos biens, à des personnes ou à des matériaux loués ou remis au CLIENT, ou mettre fin à toute activité illégale, étant entendu que NOTRE LIEU n'est pas responsable de toute atteinte à des personnes participant à l'évènement ou à des biens de ces personnes. NOTRE LIEU décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident, de vol ou pertes d'objets entreposés au LIEU DEFINI AU RECTO durant sa location.

NOTRE LIEU n'a pas la garde des objets des personnes qui participent à l'évènement organisé par le CLIENT et n'a aucune obligation de sécurité quant à l'intégrité de ces biens, dont seul le CLIENT est responsable. En conséquence, NOTRE LIEU n'est pas responsable ni des vols commis dans les vestiaires et pendant l'évènement, étant entendu que seul le CLIENT sélectionne les personnes participants à l'évènement et le système ou la société de sécurité qu'il décidera ou non d'employer. Le Client est seul responsable de toutes les dégradations consécutives à l'évènement qu'il organise, qu'elles soient de son fait, de celui de ses invités et du personnel de ses prestataires. Il lui appartient de contracter une assurance assurant sa responsabilité civile dans les cas ci-dessus et la prévenir en cas de sinistre.

NOTRE LIEU décline toute responsabilité sur le matériel et objets entreposés, appartenant au CLIENT ou aux prestataires et aux organisateurs. Les organisateurs et prestataires et/ou le CLIENT doivent assurer le matériel et objets qu'ils apportent.

**8) DECLARATIONS DIVERSES** Le CLIENT ne pourra en aucun cas sous-louer le bien présentement loué. Le Client est responsable de la bonne tenue de sa manifestation, il est responsable vis à vis des pouvoirs publics tant de la légalité de la manifestation, que des troubles de voisinage qui surviendraient lors de cette manifestation. Si l'évènement ou son déroulement porte une atteinte grave à la Loi, au voisinage ou à la sécurité des personnes ou des biens, NOTRE LIEU se réserve le droit d'interrompre ou de faire cesser l'évènement sans remboursement du prix payé.

**9) CAUTION** Une caution d'un montant de 2000 € pouvant être modulé selon la nature des évènements (non encaissée) sera réclamée au plus tard 10 jours avant la réception et restituée au plus tard 7 jours après la manifestation si aucun dégât matériel ou aucun préjudice n'est constaté. En cas de dégât constaté il sera accordé 7 jours au CLIENT pour se positionner clairement sur l'indemnisation ou les réparations à effectuer par ses soins ou de son assurance les réparations ou remplacements nécessaires. Au-delà de ce délai, sans réponse de sa part le chèque de caution sera encaissé et la somme encaissée sera utilisée pour que NOTRE LIEU puisse réaliser les réparation ou remplacements nécessaires. Le délai de 7 jours pourrait être raccourci si le matériel ou la nature du dégât nécessitait une réparation ou remplacement immédiat. Ce montant pourra être majoré selon l'importance et la valeur du matériel loué pour la manifestation.

**10) CONDITIONS DE RESERVATION** La réservation de la réception est conditionnée au versement d'un paiement intégral ou d'un ou plusieurs acomptes qui par définition est un accord synallagmatique, les deux parties sont d'accord sur la chose et le prix. Il est précisé que lors de la signature des Conditions Particulières et la remise de ou des acomptes, NOTRE LIEU bloque la date prévue pour l'évènement et refuse de l'octroyer à d'autres clients. En conséquence, les sommes et acomptes versés ne sont en aucun cas remboursables en cas d'annulation par le CLIENT pour quelque motif que ce soit et sont acquises au LIEU DEFINI AU RECTO, et toutes les sommes dues par le CLIENT et qui ne sont pas encore encaissées ou payées seront exigibles à la date prévue dans les Conditions Particulières de réservation, ou, à défaut des dates prévues dans les conditions particulières, au moins trois (3) mois avant la date de l'évènement. La présente clause ne constitue en aucun cas une clause pénale, mais représente le préjudice réel subi par NOTRE LIEU en cas d'annulation de l'évènement par le Client. La réservation de ou des dates d'évènement est définitive de la réception d'un ou plusieurs acomptes à l'ordre de NOTRE LIEU et/ou à l'ordre du Traiteur choisi, ainsi que de la date de signature des Conditions Générales et Particulières de Vente précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

**11) CONDITIONS DE REGLEMENT** L'intégralité de la location, un ou un ou plusieurs acomptes seront versés à la signature de la commande afin de confirmer définitivement les prestations convenues avec NOTRE LIEU. Le solde des sommes dues en contrepartie de ces prestations sera payable au plus tard 10 jours avant la réception. Les éventuels suppléments acceptés par le CLIENT (tels que heures supplémentaires de personnel, heures supplémentaires de salle etc ...) avant ou pendant la réception ou l'évènement feront l'objet d'une facturation complémentaire payable à la fin de la réception ou de l'évènement. Les horaires négociés inclus le démontage du matériel avant le départ de tous les prestataires.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité mentionnée sur la facture produira de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard au taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, auxquelles s'ajoutera le paiement des frais inhérents à ce retard, frais de justice et intérêts légaux.

**13) ANNULATION PAR LE CLIENT** En cas d'annulation, les acomptes versés seront acquis à NOTRE LIEU, ainsi que cela est précisé à l'article 10 Conditions Générales de Vente. Il est donc souhaitable que le CLIENT prescrive une assurance annulation de l'évènement auprès des on assureur si il le désire.

**14) LOGISTIQUE** Le prix de la location de NOTRE LIEU est fixé aux Conditions Particulières. Il comprend une mise à disposition de 1 heure 30 avant le début de la réception ou de l'évènement pour l'implantation, le dépôt du matériel, matériel spécifique animation, décoration, au lieu spécifié de la commande.

**Tout déplacements effectués par un des membres de l'équipe de JLB EVENT à la demande du client (Revisites, livraison de matériel, décoration, etc..) en dehors des horaires et jours définis dans le contrat fera l'objet d'une facturation supplémentaire établie à 69€HT de l'heure. Toute heure entamée de plus de 15min sera facturée.**

La reprise du matériel, l'enlèvement des poubelles et des vides doivent impérativement avoir lieu à l'issue de la réception ou de l'évènement A défaut, si le matériel ne peut être récupéré à l'issue de l'évènement aux heures prévues ou en cas de reprise partielle de matériel par le CLIENT, un montant de 69 € HT par heure sera facturé pour tout déplacement supplémentaire d'un des membres de JLB EVENT. De plus, le stockage d'un tel matériel tardivement pris par le CLIENT fera l'objet in-facto d'une facturation complémentaire de 70 € HT par jour de stockage.

**15) ANNULATION PAR NOTRE LIEU.** En cas d'intempéries, d'émeute, guerre, mouvement populaire, sinistre sur les lieux de la réception ou décision administrative rendant impossible la manifestation, et en tout cas de force majeure, NOTRE LIEU n'est tenu qu'au remboursement de ou des acomptes à l'exclusion de toutes autres indemnités..

**La Loi applicable aux Conditions Particulières et Générales de Vente est la Loi Française, Loi de for, et en cas de litige, les Tribunaux de PARIS seront seuls compétents en cas de litige à l'exclusion de tout autre Tribunal.**